

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL259

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 9 du projet de loi a pour objectif que lors des semaines consacrées au contrôle et à l'évaluation, en application de l'article 48, alinéa 4, de la Constitution, puissent être examinés des textes – propositions ou projets de loi – tirant les conclusions de travaux d'évaluation menés par les parlementaires.

Si cet article était adopté, il en résulterait dans les faits que la semaine de contrôle, en principe dédiée à des débats concernant le contrôle de l'action du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques deviendrait une semaine législative ordinaire.

Il est par conséquent à craindre que l'opposition perde dans les faits le droit d'inscrire les thèmes de débat de son choix à l'ordre du jour, ce qui constituerait un nouveau recul de la fonction du Parlement.

C'est pourquoi le présent amendement vise à supprimer l'article 9.